

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007

Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

5917807

12 OCT. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin



## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CEREMONIES DES VŒUX DU NOUVEL AN 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° 2007/I-1<sup>er</sup>/08 du 15 décembre 2006 portant approbation du budget départemental pour l'année 2007,
- VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 3-3ème
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à conclure le contrat de location en cours de négociation avec les Sociétés du Parc des Expositions de Colmar, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental 2008.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions